

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA MITIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE



Aux contribuables de la susdite municipalité

# AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, Tammy Caron, Dir. générale et secrétaire trésorière de la susdite municipalité

RÉSOLUTION 2022-04

ADOPTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-05 ÉTABLISSANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE MISE AUX NOMRES DES INSTALLATIONS AU LAC DU GROS RUISSEAU

LES INTÉRESSÉS POURRONT PRENDRE CONNAISSANCE DE CE RÈGLEMENT AU BUREAU MUNICIPAL, AU 70, RUE DE LA RIVIÈRE À ST-JOSEPH-DE-LEPAGE,

## Certificat de publication de l'avis public

Je, Tammy Caron, directrice générale et greff.-trés. de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 2022-04 à la salle municipale et au centre Lepageois en date du 28 juin 2022 entre 8h30 et 16h00.

Directrice-générale et secrétaire trésorière, greffière

28 juin 2022

date